



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

La Mission départementale de l'engagement

Solidarités

Insertion

Rénovation

Publié le 14 février 2020

Reading time : 2 minutes



Créé en partenariat avec l'Institut de l'engagement, ce dispositif novateur unique en France est destiné à accompagner les jeunes lauréats de l'Institut qui souhaitent poursuivre leur parcours d'avenir en Haute-Garonne après service civique (formation, recherche d'emploi ou création d'activité).

Les jeunes lauréats de l'Institut bénéficient d'un parrainage individualisé par des Conseillers départementaux, avec le soutien d'un réseau de partenaires locaux. La mise en relation entre les élu.e.s et les jeunes a lieu lors d'un événement organisé sous forme de speed dating.

Les binômes parrain/marraine et lauréat.e s'engagent respectivement dans le processus de parrainage sur **une durée d'un an**.

Pour qui ?

- Les jeunes en service civique ou lauréat de l'Institut de l'engagement
- Résidant en Haute-Garonne ou s'y installant après la période de service civique.



Pourquoi ?

La Mission départementale de l'engagement et les élu.es de la Haute-Garonne vous accompagnent dans la réalisation de votre projet en mettant à votre service leur expertise et leurs réseaux de partenaires locaux. En effet, la Mission développe et anime un réseau d'acteurs locaux souhaitant se mobiliser autour des objectifs et des valeurs portées conjointement par le Conseil départemental et par l'Institut de l'engagement.

L'Institut de l'Engagement

L'Institut peut t'aider dans ton projet qu'il soit de formation, de recherche d'emploi, de création d'activité... Un chargé d'accompagnement te conseillera, te guidera et t'accompagnera personnellement tout au long de l'année, grâce à un suivi dans ton projet. Un parrain te conseillera et t'accompagnera dans ton projet. Tu auras aussi accès aux Universités de l'Engagement de l'Institut (conférences, ateliers...)

Il y a deux sessions de candidatures par an : une au printemps et une à l'automne.

[Le site de l'Institut de l'engagement](#)



C'est quand ?

Les candidatures sont ouvertes selon certaines périodes.

[Découvrez le programme lauréats](#)

La Mission départementale de l'Engagement en résumé :

Le·La lauréat·e de l'institut de l'engagement

Est sélectionné pour son potentiel, ses valeurs, son souhait de continuer son parcours en Haute-Garonne. Il·Elle est acteur·rice de son projet

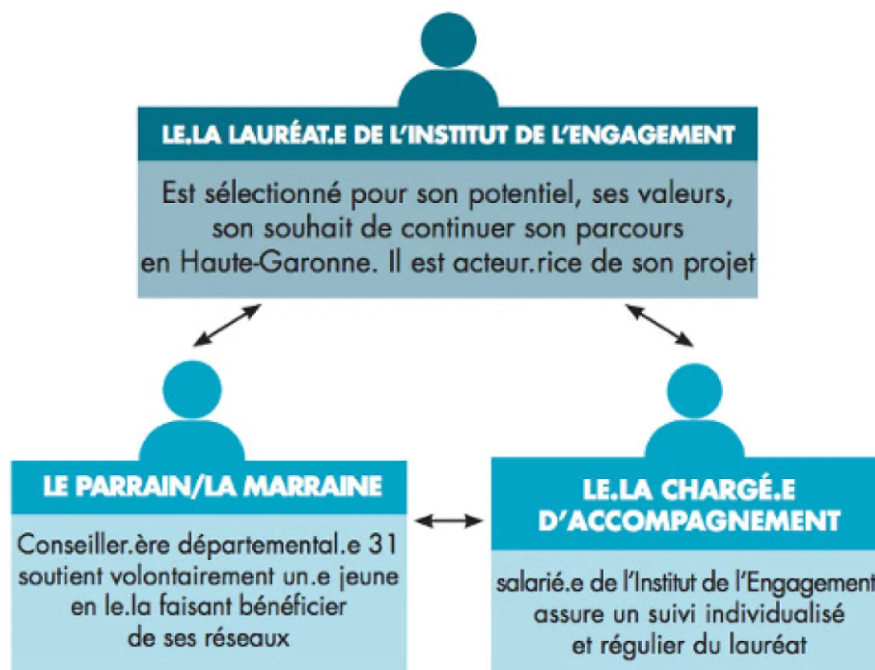
Le parrain / La marraine

Conseiller·ère départemental·e 31 soutient volontairement un·e jeune en le·la faisant bénéficier de ses réseaux

Le·La chargé·e d'accompagnement

Salarié·e de l'institut de l'Engagement, assure un suivi individualisé et régulier du lauréat

La Mission départementale de l'Engagement en image :



L'Institut de l'Engagement, notre partenaire

Présidé par Martin HIRSCH, l'Institut repère des jeunes âgé.e.s de 16 à 29 ans, à fort potentiel, et les accompagne pour réaliser leur projet d'avenir à la suite de leur service civique. Il valorise l'engagement et partage avec ses partnaires des valeurs d'engagement et de citoyenneté.

En savoir plus sur l'Institut de l'engagement ou déposer un dossier de candidature pour être lauréat·e :

[Service civique](#)

[L'institut de l'Engagement](#)

Le service civique, c'est quoi ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour les jeunes entre 16 et 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Le service civique donne aux jeunes la possibilité de candidater auprès de l'Institut de l'Engagement qui, après une procédure d'admission, propose un accompagnement personnalisé soit professionnel, soit en formation ou pour une création d'activité.